

SYnergies

pour un développement durable

n° 8 - Janvier 2012 | Semestriel

Le journal d'information du SYDED du Lot

flash info

Composteurs : explosion des commandes !



En cas de difficulté dans l'utilisation de votre composteur, n'hésitez pas à contacter le **conseiller composteur** du SYDED !

Tél. 05 65 21 54 30

Après la publication du SYnergies de cet été, le SYDED a reçu plus de 1 000 commandes en l'espace d'un mois : c'est plus que le nombre de composteurs vendus sur la totalité de l'an passé !

En raison du retard de réapprovisionnement (le fournisseur non plus ne s'y attendait pas...) les acquéreurs du kit de compostage ont dû s'armer de patience. Nous tenons à les remercier pour leur compréhension.

Cet engouement reflète une fois de plus la sensibilité environnementale des Lotois qui se mobilisent pour la réduction des déchets.

sommaire

■ Dossier spécial

L'eau potable : vers un partage solidaire des ressources pour sécuriser l'approvisionnement de tous

■ En bref...

Quelques chiffres sur l'eau

■ Zoom

- Emballages en plastique : un tri plus simple pour 80 % des Lotois
- Le bois : un combustible écologique

édito

Eau potable : un bien commun, une responsabilité universelle

L'eau est un bien précieux – parce qu'essentiel à la vie – et rare, même si le miroir des océans peut refléter l'illusion du contraire. Avoir accès à l'eau potable est une problématique planétaire. Le **Forum Mondial de l'Eau** se déroule en France cette année. « Le droit et l'accès à l'eau pour tous », « l'amélioration de l'hygiène et de la santé grâce à l'eau et l'assainissement », « faire face aux changements climatiques », « la gestion intégrée (coordonnée) des ressources en eau » sont quelques-uns des principaux objectifs-cibles de ce grand rendez-vous.

De la précédente édition émergeait le "**Pacte d'Istanbul pour l'Eau**" qui invite les maires, les autorités locales et régionales à s'engager dans une démarche de stratégies de gestion de l'eau mieux adaptées aux changements de notre planète. Les élus du SYDED ont décidé d'y adhérer. Nous rejoignons ainsi les 250 autorités locales et régionales de 43 pays déjà engagés dans cette démarche. Car les enjeux de demain, aussi bien à l'échelle mondiale que locale, ne trouveront un sens que dans une cohésion globale.

...1992, 2003, 2011 : les périodes de sécheresses se succèdent et les climatologues ne les considèrent pas comme des caprices temporaires de la nature. Qu'elles soient à l'échelle du quotidien (pénurie aux robinets...), comme sur le plan économique du département (agriculture, industrie...), leurs répercussions dans le Lot ne font que confirmer la nécessité d'agir.

C'est justement ce contexte très particulier qui nous a conduit à aborder dans le dossier spécial de ce huitième SYnergies le vaste sujet de la gestion de l'eau potable.

Le **Schéma Départemental d'Adduction à l'Eau Potable** est la réponse proposée localement pour se mettre à l'abri de graves problèmes dans les années à venir. Ce véritable programme, porté par le Conseil général du Lot, est aujourd'hui engagé par le SYDED, dans le cadre d'un service public, avec pour seule ambition de garantir l'approvisionnement en eau potable, en quantité et en qualité, pour tous les Lotois.

Pour conclure cet édito, les agents du SYDED, ses adhérents et moi-même nous unissons pour vous souhaiter d'une même voix une **belle et heureuse année 2012**, pleine de ressources.

Bernard CHOLET
Président du SYDED



L'eau potable : vers un partage solidaire des ressources pour sécuriser l'approvisionnement de tous

UN DIAGNOSTIC PRÉOCCUPANT...

A l'échelle nationale

La réglementation sur l'eau est stricte : elle impose des contrôles de plus en plus drastiques et **des périmètres de protections** autour de tous les **captages** d'eau destinés à la consommation humaine. Leur mise en œuvre est onéreuse, contraignante et longue. Pour des raisons techniques ou économiques, elle est parfois même impossible et engendre alors la fermeture du captage.

Le désengagement progressif de l'état pèse inexorablement sur le budget des collectivités, à l'heure où de nouveaux investissements s'imposent : le remplacement des canalisations et des équipements obsolètes est inéluctable !

Et dans le Lot...



La qualité de l'eau potable est globalement satisfaisante mais les ressources sont très sensibles aux intempéries : les fortes pluies entraînent dans le sol des contaminations chimiques ou bactériologiques. Ainsi, des communes sont encore confrontées à des pollutions épi-sodiques (nitrates, pesticides...) imposant des restrictions d'usages.

Les ressources sont suffisantes, mais réparties de manière inégale sur le territoire : certaines communes sont plus chanceuses que d'autres... Certains secteurs sont affectés de façon chronique par le manque d'eau, surtout en période de sécheresse (2003, 2011...)

De nombreux réseaux, isolés, se retrouvent sans alternative d'approvisionnement en cas de difficultés : sécheresse, pollution, équipement non conforme... Sans réseau de secours, c'est la pénurie.

Les réseaux d'eau potable sont très étendus par rapport au nombre d'abonnés (12 abonnés au km linéaire en moyenne) et les canalisations sont vieillissantes.

De plus, comme la plupart des départements ruraux, le Lot hérite d'une gestion complexe issue de l'impératif d'après-guerre d'apporter de l'eau potable dans les villages. En effet, le département est morcelé en 102 secteurs, régis par autant de syndicats (1/3) et de communes (2/3). Ces collectivités disposent de moyens disparates : certaines gèrent moins de 40 abonnés, d'autres près de 8 000 ! Là encore, les inégalités se révèlent : de petites collectivités ne disposent pas d'aide technique, par ailleurs, les tarifs pratiqués sont très variables...

La gestion de l'eau potable constitue pour notre département un des enjeux majeurs des années à venir.

Les contraintes réglementaires, techniques et financières nous obligent désormais à réfléchir et à agir "autrement". Des systèmes qui semblaient jusqu'ici satisfaisants ne le seront plus à court terme. Pour garantir à tous les Lotois le droit à une eau potable sécurisée en quantité et en qualité, une nouvelle échelle d'organisation s'impose. Ses grandes lignes sont définies dans le Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable*, dont une première version, évolutive, a été établie par le Conseil général.

Depuis 2008, le SYDED – structure publique départementale ayant fait ses preuves dans la gestion des déchets – s'attelle à la mise en œuvre progressive et concertée de cette nouvelle organisation. Deux principes essentiels servent de piliers à cette démarche :

- **Solidarité entre les territoires** : avoir de l'eau est une chance, la partager est une richesse pour tous.
- **Mutualisation** : mettre en commun les idées, les moyens et les dépenses afin d'optimiser les actions et les investissements nécessaires.

Ce dossier se propose de vous familiariser avec ce sujet, certes un peu complexe, mais qui nous concerne tous au quotidien.

QUELS REMÈDES ?

Un programme départemental

Afin de définir des orientations globales à partir du diagnostic établi, le Conseil général a élaboré un Schéma Départemental d'Adduction à l'Eau Potable*.

Une gestion globalisée

Ce plan départemental fait ressortir la possibilité d'optimiser les coûts tout en garantissant de l'eau potable de qualité pour tout le département en ciblant les financements sur les points de captage les plus viables.

Sur les 184 captages exploités, environ 1 sur 3 est susceptible de répondre à ces attentes. Dans cette optique, l'interconnexion entre les réseaux**, permettra à chacun d'accéder à l'eau potable de façon égalitaire.

Cette approche pragmatique s'impose dans la perspective d'une maîtrise raisonnée des dépenses dans la durée.

L'objectif est de définir une ligne de conduite bâtie sur une solidarité départementale. A terme, le coût de production serait identique pour toutes les communes lotoises, quelle que soit leur situation géographique ou financière.

Créer une structure départementale

Le SYDED sollicité pour assumer ce rôle

Pour mettre en œuvre ce plan départemental, le choix du Conseil général s'est porté sur le SYDED. Il évite ainsi la création d'un organisme "doublon". De ce fait, les moyens techniques et humains sont mutualisés, les coûts optimisés. Les services liés à la production d'eau potable sont associés aux autres missions environnementales du SYDED.



Serge Bladinières
Vice-président "Eau potable"

Collectivités & SYDED :

L'union fait la force d'un service public de l'eau

"Ce n'est qu'en unissant nos compétences et surtout nos efforts que nous parviendrons à relever les défis qui s'ouvrent à nous pour les prochaines décennies.

Les collectivités en place ont devant elles un travail difficile pour mener à bien l'ambitieux programme de sécurisation de la desserte en eau du département. C'est le rôle du SYDED de leur venir en soutien et, ainsi, bâtir ensemble un avenir responsable."

LE SYDED : DES SERVICES "À LA CARTE" POUR LES COLLECTIVITÉS

Les niveaux d'implication possibles

I. Le SYDED propose avant tout d'être une instance départementale de concertation sur les thématiques de l'eau potable.

Par le biais d'une adhésion gratuite, toutes les collectivités du Lot peuvent se faire entendre sur des problématiques qui leur sont propres, ainsi que prendre part aux débats sur la gestion départementale de l'eau.

A ce niveau, elles bénéficient aussi d'une documentation technique, juridique et administrative commune.

Quelle que soit sa taille, chaque collectivité adhérente est prise en considération avec équité.



I. Réunion de secteur à Lacapelle-Marival avec les élus et les services techniques pour prendre en compte le "local" dans le "global".



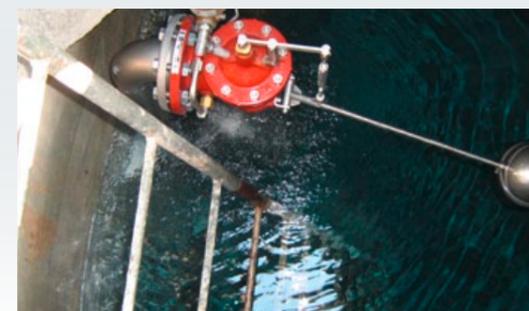
II. Renouvellement de canalisations d'eau potable pour le SIAEP du Sud Ségala.

III. Dans le cadre du service public, le SYDED peut aussi gérer l'intégralité de structures de production et sécurisation :

Dans ce cas, les collectivités décident de confier la totalité de leurs obligations sur la production d'eau potable.

Le SYDED prend alors à sa charge tous les équipements. Il s'engage à produire un eau conforme aux exigences réglementaires tout en appliquant une tarification solidaire au travers du principe de péréquation des coûts**.

En gérant la partie "production", le SYDED souhaite avant tout rendre possible la réalimentation et l'interconnexion de collectivités. Ceci permettra, in fine, le développement d'un maillage solidaire pour l'accès à l'eau potable.



III. Le SIAEP de FRANCOULES et la Commune de CAJARC ont confiés au SYDED la gestion d'unités de production d'eau potable.

L'eau, avant d'arriver au robinet...

Qui gère l'eau potable ?

La gestion de l'eau potable est un service public dont la responsabilité appartient aux communes.

Pour exercer cette mission, elles peuvent s'associer pour former un regroupement intercommunal (communauté de communes, syndicat...). La collectivité (commune, syndicat...) peut opter pour une gestion totalement publique, avec seulement ses moyens propres ou avec l'aide du SYDED.

Elle a aussi la possibilité de déléguer la gestion à une entreprise privée (Saur, Lyonnaise des eaux, Veolia...).

Selon le cas, l'utilisateur aura comme interlocuteur la collectivité (commune, syndicat...) ou l'entreprise délégataire.

Le gestionnaire de l'eau doit en assurer la surveillance de sa qualité. Cette eau fait l'objet d'analyses régulières dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de la Santé. Le Conseil général assure également un suivi de la qualité globale des ressources naturelles.

Gestion de l'eau : le principe

La gestion de l'eau se scinde en deux étapes : la "production" qui regroupe les activités autour du captage et du traitement de l'eau et la "distribution" pour le stockage et l'acheminement de l'eau jusqu'au compteur de l'utilisateur.

1. Les ressources

Dans le Lot, les captages se font à 88% dans des eaux souterraines (nappes phréatiques profondes, rivières souterraines, nappes d'accompagnement de cours d'eau...) et à 12% dans des eaux superficielles (rivières, lacs, sources...).

2. Le captage

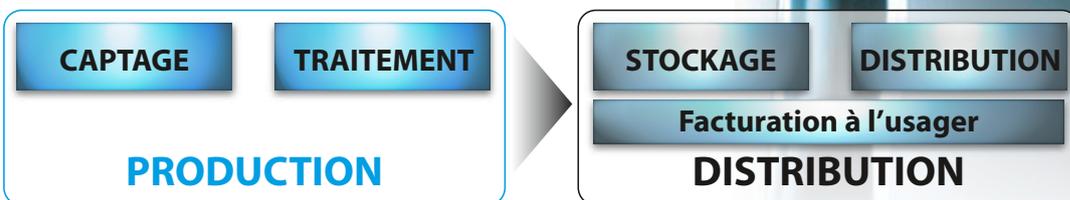
3. Le traitement

L'eau brute captée (par pompage ou par gravité) doit être en permanence analysée. Le traitement est adapté à sa composition : oxydation, clarification pour éliminer les particules en suspension dans l'eau, affinage, désinfection afin d'éliminer les éléments pathogènes (bactéries, virus...).

4. Les périmètres de protection

L'établissement de périmètres de sécurité autour des captages est obligatoire.

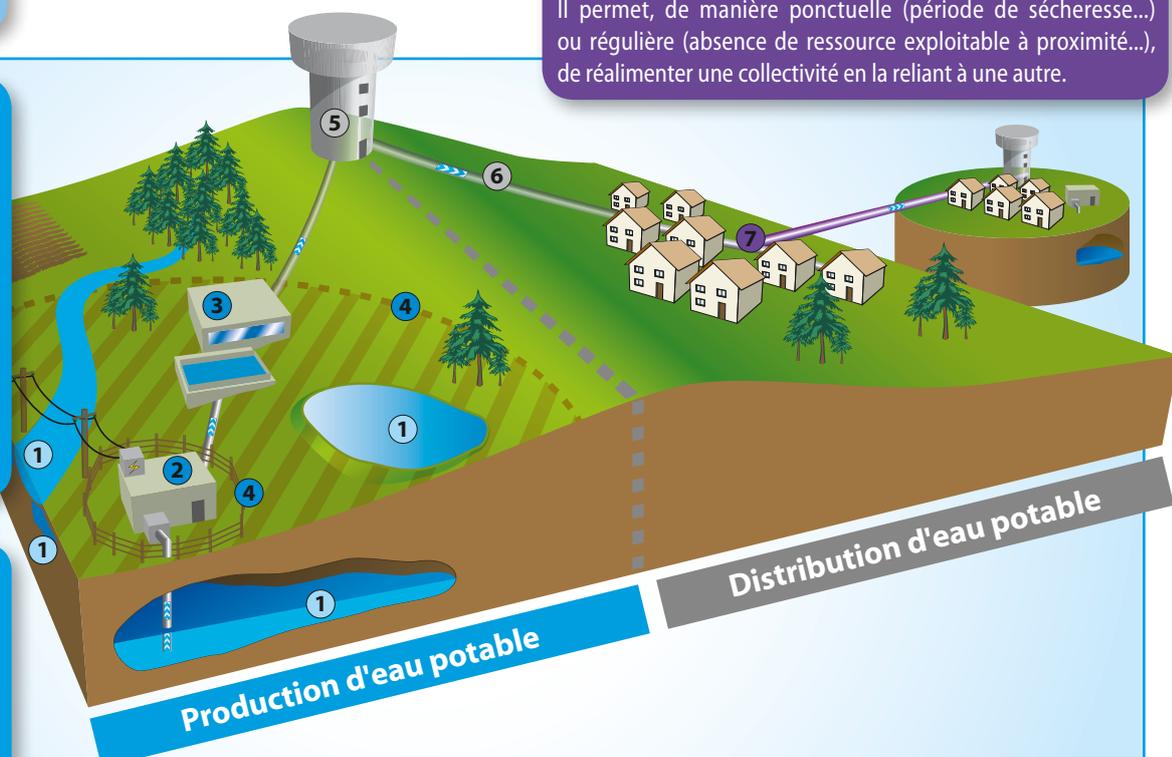
Ils imposent des contraintes ou des interdictions pour certaines activités à risque (passage de camions, activités industrielles ou agricoles...) sur des surfaces parfois très conséquentes.



Le SYDED peut intervenir sur la partie production

7. Le réseau d'interconnexion

Il permet, de manière ponctuelle (période de sécheresse...) ou régulière (absence de ressource exploitable à proximité...), de réalimenter une collectivité en la reliant à une autre.



5. Le stockage

L'eau potable est stockée dans un château d'eau : c'est en quelque sorte une citerne géante, généralement bâtie au plus haut de la zone à alimenter en eau.

6. Le réseau de distribution

En général, l'acheminement de l'eau est effectué par gravité : elle circule dans les tuyaux du réseau de distribution grâce à la pression naturelle générée par le poids du volume d'eau stocké plus haut, en amont, dans le château d'eau.

EN BREF...

L'eau en quelques chiffres

72%
d'eau à la surface
de la Terre
mais...

Si toute l'eau de la planète était...

représentée par
un seau de
10 L

97,5% d'eau salée

1,7% d'eau gelée

0,8% d'eau douce exploitable
(rivières, eaux souterraines...)

L'eau douce accessible
tiendrait dans une
petite tasse
de

8 cl

Sans traitement,
la majeure partie de cette eau
n'est pas potable.

Boire de l'eau sans boire la tasse...

L'eau en bouteille...

82 €*

Impact carbone équivalent à
1 000 km en voiture !**

* Coûts moyens
"eaux de sources" : 82 €,
"eaux minérales" : 242 €.
** Etude ADEME /
SSIGE/SVGW 2006



sur 1 an

ou l'eau du robinet

1 €!



Coût moyen dans le Lot de la
consommation d'une personne.

1 L d'eau, moins cher qu'1 SMS !

L'eau est une ressource vitale : elle n'a pas de prix
et elle n'appartient à personne.

Sur votre facture, ce n'est pas tant l'eau que vous
payez, mais les coûts liés à son captage, son
traitement, son stockage et son acheminement
jusqu'à votre compteur. Le coût prévisionnel des
investissements (rénovation des réseaux, etc.) doit
aussi être comptabilisé.

Prix moyen de l'eau dans le Lot en 2010 :
0,002 € TTC le litre, hors assainissement.

En France, 1 personne consomme, en moyenne...

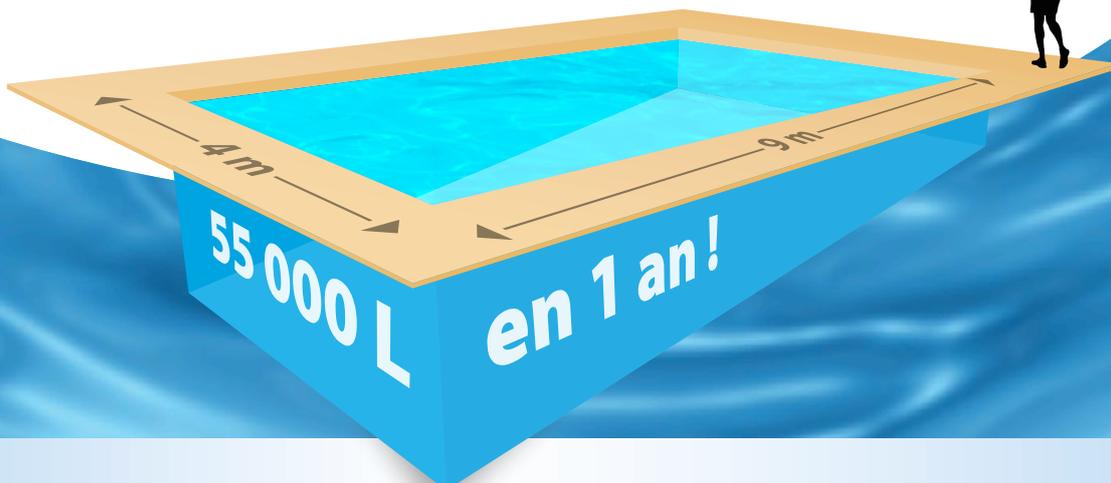
150 litres d'eau par jour :

Quand le paysan du Mali doit se contenter de moins de 30 litres par jour, nous en consommons en France, en moyenne, 5 fois plus, soit 150 litres, pour satisfaire nos seuls besoins domestiques. Dans le Sud-Ouest, où l'irrigation est particulièrement développée, cette consommation ne représente en fait qu'un tiers du total des volumes d'eau prélevés et utilisés : la majeure partie de l'eau captée (2/3) sert donc à l'agriculture et à l'industrie.

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

55 000 litres d'eau potable par an :

Soit la contenance d'une piscine de 4 m x 9 m (H : 2,2 m - 0,8 m)



Emballages en plastique : un tri plus simple pour 80% des Lotois



A la recherche d'une augmentation du taux de recyclage, Eco-Emballages lance au niveau national (sur une population d'environ 5 millions d'habitants) une **expérimentation visant à élargir les consignes de tri sur les emballages plastique**. L'objectif est d'évaluer à grande échelle la faisabilité et l'impact technique, économique et financier d'un tel changement.

Pour cela, un appel à candidature a eu lieu et le SYDED du Lot s'est vu compter parmi la quarantaine de collectivités sélectionnées (sur une centaine). Seul bémol à cette bonne nouvelle : souhaitant élargir la typologie des collectivités participantes, Eco-Emballages a amputé, notamment pour les grosses collectivités, le territoire accepté dans cette opération.

Ainsi, **seulement 80% de la population du Lot sera amenée prochainement à faire évoluer les consignes de tri** (en les simplifiant !). Il s'agira des secteurs desservis par les centres de tri de Catus et Saint-Jean-Lagineste. Le secteur de Figeac conservera les consignes actuelles (voir carte).

Les filières de recyclage évoluent. Aujourd'hui, il est techniquement possible de recycler la plupart des types de plastiques utilisés dans la fabrication des emballages. En élargissant les consignes de tri, on souhaite augmenter les quantités de déchets recyclés, en diminuant le taux d'erreurs de tri, avec, en toute logique, une baisse sur les volumes d'ordures résiduelles non valorisées.

Le lancement de l'opération est prévu pour le 1^{er} mars 2012 pour aboutir fin 2013.

Si le retour d'expérience est positif, tant sur le plan écologique qu'économique, il sera alors permis d'espérer la généralisation de ces nouvelles consignes de tri sur tout le territoire, dans un proche avenir...



Les communes concernées par cette opération recevront les consignes de tri en temps voulu.

Pour plus d'informations :
Tél. 05 65 21 54 30
Site : www.syded-lot.fr



Le bois : un combustible écologique

Quel est le bilan carbone du bois ?

Le bilan carbone de la combustion du bois est considéré comme neutre : le CO₂ dégagé lors de sa combustion sera immédiatement remobilisé par la biomasse en croissance grâce à la photosynthèse. Par contre, **la décomposition du bois au sol (branches mortes), produit du méthane (CH₄), un gaz dont l'effet de serre est 25 fois supérieur** à celui du dioxyde de carbone.

L'engouement pour le bois provoque-t-il une déforestation en France ?

Non, il faut savoir que **les surfaces boisées sont en constante croissance** en France depuis la moitié du XIX^e siècle (+ 10% chaque année).

Est-ce polluant de brûler du bois ?

Comme tout combustible, le bois émet différents produits lorsqu'il brûle. Cependant, **on constate de grosses disparités selon le matériel utilisé** (voir graphique ci-contre). Avec un réseau de chauffage collectif au bois, l'impact environnemental est considérablement amoindri. De plus, les conduits d'évacuation des fumées sont équipés de systèmes de filtration selon les normes en vigueur et les équipements sont contrôlés régulièrement par des organismes indépendants.

Comment bien se chauffer sans réchauffer la planète ?

Avant de chauffer, il faut d'abord penser à ne pas laisser refroidir... Le conseil n'est pas nouveau, mais il est essentiel : en isolant correctement l'habitat, on évite les déperditions de chaleur et le gaspillage énergétique. Après, il existe des solutions adaptées dans toutes les catégories de chauffage. Cependant, **le bois demeure une alternative avantageuse aux combustibles fossiles (fuel, gaz...) et à l'énergie nucléaire (électricité)**.

Comparatif d'émission de poussières à quantité égale de bois consommé :

(Source ADEME : le Bois énergie et la qualité de l'air - 2009)

